

Rapport d'information de la Commission sociale et parascolaire

La commission sociale et parascolaire s'est réunie le lundi 5 novembre 2007 sur demande du Conseil administratif.

Lors de cette réunion, la commission a, entre autres, étudié et commenté, à la demande du Conseil municipal du 10 septembre 2007, la brochure « Mémento pour les familles ». Cette brochure a été publiée en juin 2007 et distribuée à l'ensemble de la population de la commune.

Les membres de la commission ont relevé la qualité du travail effectué. La brochure réalisée est largement plus complète que le mandat de départ, ce qui a été, en définitive, jugé positif.

Des remarques et des propositions ont été faites par les membres de la commission, à savoir :

- L'importance de vérifier l'exactitude des informations avant la publication.
- Éviter de mettre des informations qui deviennent vite obsolètes. L'actualisation des contenus reste une difficulté majeure de ce type de travail.
- Les membres de la commission ont jugé nécessaire la réalisation d'une publication imprimée, malgré les frais occasionnés et la volonté d'économiser le papier, afin de permettre à la population d'avoir un document de référence en main sans aller forcément sur Internet.
- Le rythme de publication préconisé est une brochure tous les deux ans.
- La commission demande que la prochaine version lui soit présentée avant sa publication.
- La date de publication devrait figurer sur la première page afin d'éviter la confusion entre les versions.
- La mise en ligne de cette brochure sur le site de la commune permettrait une actualisation régulière des informations. L'adresse Internet devrait figurer sur la première page et amener ainsi la population à consulter les modifications.
- La commission a comparé la brochure communale avec celle, plus simple, publiée par le Département de l'instruction publique et disponible en ligne en plusieurs langues : « Mémento à l'usage des parents et de leurs enfants ». La future mise à disposition de la brochure du DIP à la mairie est jugée positivement par la commission.

Michel Pomatto - Rapporteur

Grand-Saconnex, le 11 novembre 2007